



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
DISTRICT D'ABITIBI**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 14 février 2023, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque  
Siège #2 – Pascal Corriveau  
Siège #3 – Sylvie Germain  
Siège #4 – Mario Boudreau  
Siège #5 – Denise Lessard-Morin

Est absent, le conseiller :

Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

017-2023

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - Ouverture de la séance**

**02 - Adoption de l'ordre du jour**

**03 - Correspondance**

**04 - Adoption des procès-verbaux**

**04.01** - Séance ordinaire du 10 janvier 2023

**04.02** - Séance extraordinaire du 24 janvier 2023

**04.03** - Procès-verbal de correction concernant le Règlement # 219 sur la gestion contractuelle

**05 - Trésorerie**

**05.01** - Approbation des comptes à payer :  
Approbation pour le mois de **janvier 2023**

➤ Liste des comptes : **141 177,50 \$**

➤ Liste des salaires : **29 743,24 \$**

**06 - Administration et législation**

**06.01** - Avis de motion et dépôt des projets de règlements suivants :

➤ Projet de règlement régissant la démolition d'immeubles

➤ Projet de règlement sur la paix et le bon ordre

➤ Projet de règlement abrogeant le Règlement numéro 226 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité de Dupuy



No de résolution  
ou annotation

**06.02** - Règlement numéro 239-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

**06.03** - Règlement numéro 240-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Dupuy

**06.04** - Règlement numéro 241-2023 relatif aux frais d'administration

**06.05** - Assurances

**07 - Aménagement : Urbanisme et développement**

**07.01** - Rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

**08 - Voirie locale**

**08.01** - Suivi - Ministère des Transports et de la Mobilité durable

**09 - Sécurité publique**

**09.01** - Rapport annuel – Service de sécurité incendie

**09.02** - Politique de vente

**09.03** - Plan de sécurité civile

**10 - Santé et Bien-être**

**10.01** - Je vitalise par la co-création

**11 - Résolutions diverses**

**11.01** - Énergère inc. et Municipalité de Dupuy – Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

**11.02** - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation (parapluie)

**11.03** - PG Expédition Abitibi 2023

**11.04** - HKR - TECQ – Travaux : ingénierie SEAO

**11.05** - HKR - TECQ – Surveillance des travaux

**11.06** - Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui à la Municipalité de La Présentation

**11.07** - Air Canada

**11.08** - Reddition de comptes

**11.09** - Signature du protocole d'entente : Je vitalise

**11.10** - Centre récréatif de Dupuy : nomination

**11.11** - Gouvernement du Canada : accès

**11.12** - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement régissant la démolition d'immeubles





No de résolution  
ou annotation

018-2023

## 12 - Affaires du maire et des conseillers

## 13 - Période de questions

## 14 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

## 03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) :
  - Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) :
  - Accusé réception de la résolution 009-2023 : « Pont # P-00207 - Suivi ».
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest :
  - Programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux.
- Demande de commandite :
  - Téléthon de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec.

## 04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

### 04.01 - Séance ordinaire du 10 janvier 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain  
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 janvier 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.





No de résolution  
ou annotation

019-2023

#### 04.02 - Séance extraordinaire du 24 janvier 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 24 janvier 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 24 janvier 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

020-2023

#### 04.03 - Procès-verbal de correction concernant le Règlement # 219 sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, apporte des corrections au procès-verbal de la Municipalité de Dupuy au **Règlement numéro 219 sur la gestion contractuelle**, adopté à la séance reportée du 7 septembre 2021 (résolution 143-2021), puisque des erreurs apparaissent de façon évidente de la simple lecture du règlement.

Les corrections sont les suivantes :

##### Article 30 « **Abrogation de la Politique de gestion contractuelle**

Le présent règlement remplace et abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil et réputée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c. 13). »

Or, on devrait lire :

##### Article 30 « **Abrogation de la Politique de gestion contractuelle**

Le présent règlement abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil et réputée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, c 13) et les autres règlements antérieurs portant sur le même objet. »

J'ai dûment modifié le règlement en conséquence.

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 219 sur la gestion contractuelle soit adopté tel que présenté comme si, ici, au long reproduit.





No de résolution  
ou annotation

021-2023

AVIS  
ET  
DÉPÔT

022-2023

Les Éditions Juridiques F.D. Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - No. F-030

## 05 - TRÉSORERIE

### 05.01 - Approbation des comptes à payer

Approbation pour le mois de **janvier 2023**

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des items suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de 141 177,50 \$
- B) Liste des salaires au montant de 29 743,24 \$

## 06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

### 06.01 - Avis de motion et dépôt des projets de règlements

Monsieur Mario Boudreau donne avis de motion, dépose et présente les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement régissant la démolition d'immeubles
- Projet de règlement sur la paix et bon ordre
- Projet de règlement abrogeant le Règlement numéro 226 visant le déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Municipalité de Dupuy

Madame Nicole Breton fait la lecture du projet de règlement régissant la démolition d'immeubles et du projet de règlement numéro 226.

### 06.02 - Règlement numéro 239-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir des règles relatives au paiement des taxes foncières municipales et des compensations;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* les taxes foncières municipales doivent être payées en un versement unique;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le ministre peut adopter des règlements pour fixer le montant que doit atteindre le total des taxes foncières municipales dont le paiement est exigé dans un compte pour que le débiteur ait le droit de les payer en plusieurs versements;

ATTENDU QUE le ministre a adopté le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements (RLRQ c F-2.1, r. 9)* lequel prévoit que le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300 \$;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil peut, par règlement, décréter qu'un débiteur peut faire un nombre plus élevé de versements;





No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 janvier 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 10 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain  
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

023-2023

**06.03 - Règlement numéro 240-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Dupuy**

ATTENDU l'article 433.1 du *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)*;

ATTENDU QUE le conseil estime opportun d'adopter un règlement déterminant les modalités de publication de ses avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 janvier 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 10 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

024-2023

**06.04 - Règlement numéro 241-2023 relatif aux frais d'administration**

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d'administration qu'elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou de tout ordre de paiement remis à la corporation lorsque le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 10 janvier 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du 10 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.



No de résolution  
ou annotation

025-2023

#### **06.05 - Assurances**

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate monsieur Alain Grégoire, maire, afin de négocier divers contrats d'assurances pour les immeubles qui sont la propriété de la Municipalité de Dupuy.

#### **07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

026-2023

##### **07.01 - Rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle**

Le rapport sur l'application du Règlement de gestion contractuelle a été déposé, conformément à la loi.

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle soit adopté tel que présenté et vaut comme si, ici, au long reproduit.

#### **08 - VOIRIE LOCALE**

##### **08.01 - Suivi – Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

Un suivi est fait auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les résolutions suivantes :

- Limite de vitesse : entrée Sud de la municipalité (Résolution 254-2022 en date du 13 décembre 2022);
- Pont # P-00207 – Suivi (Résolution 009-2023 en date du 10 janvier 2023).

#### **09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **09.01 - Rapport annuel – Service de sécurité incendie**

N'ayant pas le rapport, le conseil ne peut l'adopter.

##### **09.02 - Politique de vente**

La politique de vente des lots par la Municipalité sera présentée sous peu.

##### **09.03 - Plan de sécurité civile**

Le plan de sécurité civile est en révision.





No de résolution  
ou annotation

## 10 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 10.01 - Je vitalise par la co-crédation

Monsieur Alain Grégoire, maire, précise les objectifs et les buts de la rencontre du 4 février dernier concernant le projet « *Je vitalise par la co-crédation* » déposé dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)*.

L'exercice de co-crédation a été apprécié et un suivi sera assuré.

## 11 - RÉSOLUTIONS DIVERSES

027-2023

### 11.01 - Énergère inc. et Municipalité de Dupuy – Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité de Dupuy;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM par la résolution 154-2022 en date du 12 juillet 2022 (ci-après l'« Entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité révisée datée du 10 février 2023 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;





No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de conversion découlant de l'Étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçus par la Municipalité;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 3 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 74,70 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 3 porte-fusibles simples sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 209,16 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 4 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 663,96 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 3 porte-fusibles payables à Hydro-Québec pour intervention : 1 080,00 \$;
- 24 signalisations (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 1 659,84 \$, montant estimé et pouvant être modulé si la Municipalité fournit les signaleurs et l'escorte;

QUE madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité de Dupuy, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;





No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme 20 092,00 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée au moyen d'un règlement d'emprunt ou des autres modes de financement.

028-2023

**11.02 - Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation (parapluie)**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à enclencher les procédures nécessaires pour effectuer un règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation (parapluie).

029-2023

**11.03 - PG Expédition Abitibi 2023**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la seconde édition de la course de chiens de traîneaux et d'octroyer les droits de passage requis, le tout conformément à la demande.

030-2023

**11.04 - HKR - TECQ – Travaux : ingénierie SEAO**

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'appel d'offres pour le renouvellement de conduites d'eau pluviale – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – soit publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

031-2023

**11.05 - HKR – TECQ – Surveillance des travaux**

Un contrat pour la surveillance des travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – sera négocié de gré à gré.

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque  
APPUYÉ PAR madame Denise Lessard-Morin  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à négocier et conclure un contrat, de gré à gré, pour la surveillance des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).





No de résolution  
ou annotation

032-2023

**11.06 - Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui à la Municipalité de La Présentation**

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy réitère chacun des « CONSIDÉRANT » de la résolution 10-01-23 intitulée : « *Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Appui* » de la Municipalité de La Présentation;

ATTENDU QUE la résolution 10-01-23 de la Municipalité de La Présentation fasse partie intégrante de la présente résolution comme si, ici, au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR monsieur Mario Boudreau  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la Municipalité de La Présentation;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

033-2023

**11.07 - Air Canada**

ATTENDU les efforts déployés par plusieurs intervenants afin d'assurer la présence et des vols par la compagnie Air Canada;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander que les services offerts par Air Canada tiennent compte de nos réalités régionales dont les distances entre les municipalités pour avoir les services (ex. : La Sarre / Rouyn-Noranda, Ville-Marie / Rouyn-Noranda);

ATTENDU QUE les heures de vol, les annulations causent énormément de torts, tant aux clients qu'à l'attractivité de la région;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin  
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à la compagnie Air Canada de modifier ses heures de vols et d'assurer un service sans interruption et ce, pour le bien être tant de la population que pour la compagnie elle-même.

034-2023

**11.08 - Reddition de comptes**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AFFECTER la reddition de comptes et de demander le versement final dans le dossier « *Je vitalise par la co-création* » - Projet PS-039.





No de résolution  
ou annotation

035-2023

### **11.09 - Signature du protocole d'entente : Je vitalise**

ATTENDU QUE la Municipalité de Dupuy a déposé un projet de vitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE  
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy autorise madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer toute la documentation en lien avec la présente demande d'aide financière.

036-2023

### **11.10 - Centre récréatif de Dupuy : nomination**

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dupuy nomme monsieur Mario Boudreau, conseiller, afin de siéger au sein du conseil d'administration du Centre récréatif de Dupuy.

037-2023

### **11.11 - Gouvernement du Canada : accès**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Dupuy autorise monsieur Alain Grégoire, maire, madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, ainsi que madame Marie-Rose Gervais, technicienne comptable, l'accès dans tous les dossiers du gouvernement fédéral dont : Revenu Canada Entreprise, ARC et autres;

QUE tout autre administrateur ou personne ayant déjà été nommé pour accéder au dossier soit annulé.

038-2023

### **11.12 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement régissant la démolition d'immeubles**

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le projet de règlement régissant la démolition d'immeubles;

DE TENIR une assemblée publique de consultation qui se tiendra le 7 mars 2023 à 16 h au bureau municipal (1, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest à Dupuy) dont l'objet est d'expliquer les conséquences de son adoption et, par la suite, entendre les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

## **12 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.





No de résolution  
ou annotation

039-2023

### 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 21 h 00 à 21 h 30.

### 14 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau  
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 21 h 30.

Alain Grégoire  
Maire

Nicole Bréton  
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 7 mars 2023

*Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*



No de résolution  
ou annotation

